



Adhérents : Si vous ne pouvez pas assister personnellement à l'Assemblée, vous pouvez choisir entre l'une des 2 formules suivantes :

- *Retourner à l'association le pouvoir ci-dessous, dûment signé, sans mandataire particulier, avant le 15 mai 2026*
- *Donner pouvoir à un autre adhérent de l'association (merci de ne pas donner pouvoir au Président, celui-ci ne pouvant détenir, comme tout autre adhérent, que xx mandats au maximum, votre pouvoir risquerait de ne pas être pris en compte).*

Conformément aux statuts, seuls les adhérents à jour de leur cotisation peuvent renvoyer ce pouvoir.

POUVOIR

Je soussigné.....

Membre de l'Association les amis de l'église Saint Martin au Val

Demeurant

Donne pouvoir à

Pour me représenter à **l'Assemblée Générale du 19 mai 2026.**

Date et signature

Faire précéder votre signature de la mention « Bon pour pouvoir »

Merci de retourner ce pouvoir sur ce mail ou au siège de l'association